

FAIR Canada estime que les organismes de réglementation devraient maintenir leur position sur les marchés de prédiction

TORONTO, Sept. 24, 2026 — Les organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens limitent actuellement les types de contrats liés aux marchés de prédiction que les courtiers peuvent proposer aux investisseurs particuliers. Dans son récent Livre blanc, Wealthisimple a fait valoir que ces restrictions devraient être levées pour permettre aux entreprises de vendre une gamme beaucoup plus large de contrats d'événements. FAIR Canada estime, quant à lui, que les restrictions existantes devraient être maintenues, à moins qu'il ne soit démontré qu'un accès plus large profiterait aux investisseurs et servirait l'intérêt public.

Dans sa réponse au document [*Les marchés de prédiction au Canada : Définir les limites réglementaires*](#), FAIR Canada conteste l'analyse et les conclusions de Wealthisimple. La question centrale n'est pas de savoir si un contrat d'événements peut être structuré comme un produit dérivé. Il s'agit plutôt de déterminer si le produit répond à un objectif légitime du marché des capitaux, s'il peut être proposé sans compromettre la protection des investisseurs ou l'intégrité du marché, et s'il a sa place sur le marché canadien de l'investissement de détail. Wealthisimple n'a pas réussi à prouver ce point.

« Un contrat d'événements peut être un produit dérivé sur le plan juridique, mais en fait, il peut tout de même s'agir d'un pari », a déclaré Jean-Paul Bureaud, chef de la direction de FAIR Canada. « Si la forme juridique suffisait à elle seule à justifier l'accès à nos marchés financiers, la distinction entre investissement et spéculation disparaîtrait. La manière dont les organismes de réglementation tracent cette ligne est cruciale. Les investisseurs particuliers pourraient en subir les conséquences, mais c'est en fin de compte la confiance du public dans nos marchés financiers qui est en jeu. »

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) autorisent actuellement les courtiers réglementés à faciliter la négociation d'une gamme limitée de contrats d'événements et liés à des indicateurs économiques, financiers ou environnementaux. Ces restrictions tiennent compte du fait que tous les contrats structurés comme des produits dérivés ne sont pas nécessairement adaptés aux marchés financiers. Une exception restreinte concernant certains contrats d'événements ne doit pas devenir une passerelle ouverte vers la distribution au détail de pratiquement n'importe quel contrat d'événements futur pouvant être structuré sous forme d'un produit dérivé.

« Wealthisimple a demandé aux organismes de réglementation d'élargir l'accès des investisseurs particuliers aux marchés de prédiction », a déclaré M. Bureaud. « Ceux qui souhaitent une distribution plus large doivent d'abord démontrer qu'il existe des avantages évidents pour les investisseurs, des mesures de protection efficaces et un argument convaincant en matière d'intérêt public. Les affirmations concernant l'innovation et la demande des investisseurs ne suffisent pas. Tant que cet argument n'aura pas été établi, les organismes de réglementation doivent maintenir leur position. »

À propos de FAIR Canada

FAIR Canada défend les droits des investisseurs particuliers par l'entremise de la défense des intérêts, de l'éducation et de l'avancement des questions de réglementation. En tant que seul organisme national à but non lucratif axé exclusivement sur les investisseurs, FAIR Canada offre des commentaires éclairés et objectifs sur les enjeux ayant une incidence sur l'équité et la confiance des investisseurs dans les marchés financiers canadiens. Pour en savoir plus, visitez FAIRCanada.ca et connectez-vous avec nous sur X et LinkedIn.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Pira Kumarasamy, Directrice des communications

pira.kumarasamy@FAIRcanada.ca

416 856-6253